

Image not found or type unknown



## Notaire et Assistance Pro Bono

Par **LilyLaTigresse**, le **25/04/2019** à **14:36**

Bonjour,

Existe-t-il un notaire en France qui accepterait de représenter une personne démunie par le biais du Pro Bono?

J'ai grand besoin d'assistance et suis complètement perdue.

Merci de vos réponses.

Par **LilyLaTigresse**, le **27/04/2019** à **23:59**

Personne ne peut me répondre? Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **28/04/2019** à **14:38**

Bonjour

Vopus ne précisez pas pour quel genre d'acte ?

Par **LilyLaTigresse**, le **28/04/2019** à **15:47**

Merci de votre réponse. C'est compliqué à expliquer. J'ai besoin d'aide concernant la succession de ma grand-mère, décédée l'année dernière, peu après le décès de ma mère (sa fille), le notaire s'occupant de cette succession ne me fournit aucune information pertinente à mes questions et ne se comporte pas de manière professionnelle. Il me menace de me considérer comme acceptant pur et simple alors que je possède pas suffisamment d'éléments

me permettant de prendre quelque décision, malgré ma persistance pour obtenir dits éléments. C'est d'autant plus difficile du fait que je réside à l'étranger depuis 20 ans.

Je n'ai aucun moyen financier me permettant de confier mon dossier à un notaire pour représenter mes droits aussi je me posais la question de savoir s'il existe un(e) notaire qui accepterait mon dossier en Pro Bono.

Je serais reconnaissante pour toute suggestion/piste/idée/information à ce sujet. Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **28/04/2019** à **16:16**

Peut-être devriez vous vous adresser à la chambre départementale des notaires...

Concernant l'acceptation ou le refus de succession, il reste une voie...

L'acceptation à concurrence de l'actif net.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49718>